

**PARC EOLIEN DE BRANSAT (03)**

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Dossier n°5c V : Annexe de l'étude d'impact : Concertation



# Projet éolien de Bransat et Laféline

## Communes de Bransat et Laféline (03)



Bulletin d'information - Décembre 2020

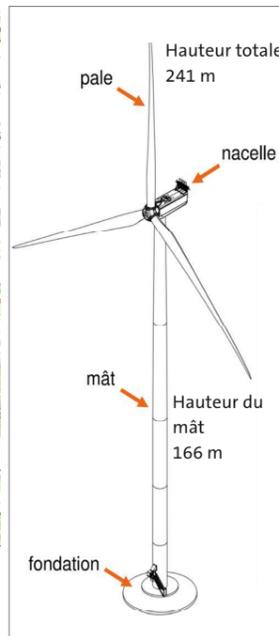
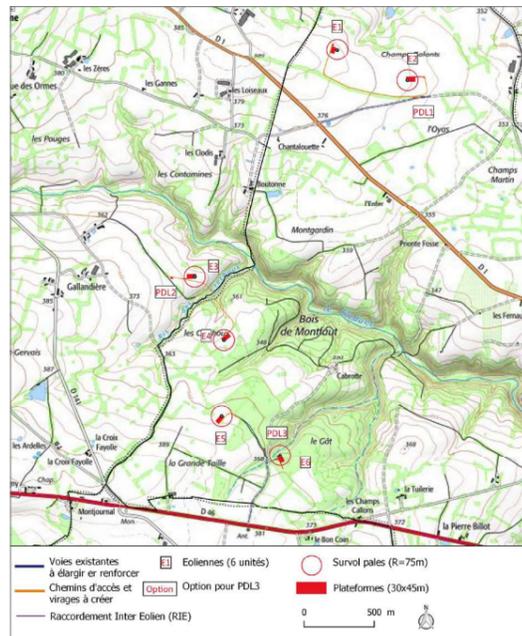


Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, une **enquête publique** est prévue du **vendredi 11 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus**.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par la commission d'enquête.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en **dernière page de ce bulletin**.

### Localisation et caractéristiques du projet



**6 éoliennes**  
5,6 MW par éolienne soit  
33,6 MW de puissance totale

**Env. 83 GWh**  
de production moyenne annuelle

**Env. 8 000€/an/MW**  
de retombées fiscales pour le territoire

**Env. 47 000 personnes**  
alimentées en électricité renouvelable

Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)



**ABO WIND**

### 2016

- **Mai** : Rencontres avec les élus de Bransat.

### 2017

- **Janvier** : Lancement des études environnementales et installation d'un mât de mesure de vent.
- **Octobre** : Information à la population.

### 2018

- **Février** : Nouvelle information à la population et mise en place de carnets de liaison et de la page web.
- **Été** : Définition de l'implantation du projet.
- **Octobre** : Présentation du projet en permanences publiques d'informations en mairies.
- **Décembre** : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

### 2020

- **Février** : Recevabilité du dossier prononcée par les services de l'Etat.

### 2020 - 2021

- **Décembre - Janvier** : Enquête Publique.

### Étapes à venir

- Autorisation préfectorale.
- Construction et mise en service du parc éolien.
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement ou renouvellement en fin de vie.



### Pourquoi ici ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2030 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vu de la puissance installée au 30 juin 2020 (données RTE) :



Un site présentant les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet éolien a été identifié sur les communes de Bransat et Laféline :

- Potentiel éolien suffisant.
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires.
- En dehors des zones de protection des espaces naturels.
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.

L'intervention d'ABO Wind dans la démarche de conception du projet résulte d'un processus de mise en concurrence de quatre entreprises. ABO Wind a été sélectionnée par le conseil municipal de Bransat. Le choix s'est fait en deux temps, sur dossier puis par audition en conseil municipal.

### ABO Wind dans l'Allier

ABO Wind dispose d'une connaissance fine du secteur d'étude, du potentiel éolien, des enjeux locaux environnementaux et paysagers, et des volontés locales de développement éolien dans l'Allier.



### Le déroulement de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : **l'autorisation environnementale**.

Le dossier de demande d'autorisation comprend **une étude d'impacts** qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune flore milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

## La démarche Eviter - Réduire - Compenser

La démarche ERC consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impacts explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principaux résultats et mesures concernant le projet éolien de Bransat et Laféline :

### Faune flore milieux naturels (Etudes réalisées par Auddicé Environnement)

Les enjeux identifiés sur la zone d'étude concernent l'avifaune (oiseaux migrateurs), les chiroptères (chauves-souris) et les haies bocagères. Les oiseaux migrateurs et les chauves-souris pourront être dérangés pendant les périodes de chantier et d'exploitation du parc éolien. Les haies rendent, quant à elles, des services écologiques (habitat, nourriture, ...) à de nombreuses espèces.

Des mesures seront mises en place en conséquence :

- Adaptation du calendrier du chantier de construction.
- Installation de systèmes de détection par vidéo surveillance, effarouchement, et arrêt machine sur les éoliennes E3 et E4 afin de réduire le risque de collision avec les oiseaux migrateurs.
- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives.
- Plantation de minimum 300 mètres de haies en compensation des 100 mètres qui seront coupés pendant le chantier pour permettre l'acheminement de certains composants d'éolienne.



### Paysage (étude réalisée par ENCIS Environnement)

Le projet éolien de Bransat et Laféline se compose de six éoliennes organisées en deux lignes : une première ligne de deux éoliennes se situant au nord de la commune de Bransat au lieu-dit Champs Galants, et une seconde de quatre éoliennes, à cheval sur Laféline et Bransat au nord de la route de Montmarault (D46).

Au sein de l'aire d'étude éloignée, les éoliennes pourront être visibles, les vues depuis les principaux lieux de vie et routes étant limitées.

Au sein du paysage immédiat, le parc éolien sera visible de manières variables selon les hameaux et bourgs environnants, comme l'illustrent le photomontage ci-dessous.



Photomontage : Prise de vue depuis le vignoble de Saint-Pourçain, près de Breuilley - Eolienne la plus proche - E6 à 2 549 m

Les trois postes de livraison électrique seront habillés d'un bardage en bois de manière à ce qu'ils s'intègrent au mieux au contexte bocager du site.

Un panneau d'information sera installé aux abords de l'éolienne E2 pour présenter le parc éolien et son rapport au paysage et à la biodiversité et plus globalement les énergies renouvelables.

### Acoustique (étude réalisée par Echo Acoustique)

L'étude acoustique consiste à mesurer le bruit résiduel (bruit actuel) dans l'environnement du projet et caractériser l'impact acoustique d'un parc éolien dans la zone d'étude. Ici, les contributions sonores des projets voisins ont été prises en compte.

La réglementation en vigueur à laquelle est soumis le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence (différence de bruit entre « éoliennes en fonctionnement » et « éoliennes à l'arrêt »). L'émergence admissible est de 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour. Le fonctionnement des éoliennes respectera cette réglementation, grâce notamment à la définition d'un plan de bridages acoustiques.

## Enquête Publique

### Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale en vue de construire et d'exploiter le parc éolien de Bransat et Laféline, composé de 6 éoliennes et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Bransat et Laféline (03).

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

### Déroulement de l'enquête

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du Covid 19.

**Dates :** du vendredi 11 décembre 2020 à 13h30 au vendredi 15 janvier 2021 à 16h30 inclus.

**Commission d'enquête :** Mme DEVAUD, M. TELLIER, M. PISSOCHET

**Permanences de la commission d'enquête :**

**Mairie de Bransat :**

- vendredi 11 décembre 2020 de 13h30 à 16h30
- jeudi 7 janvier 2021 de 15h00 à 18h00
- vendredi 15 janvier 2021 de 13h30 à 16h30

**Mairie de Laféline :**

- jeudi 17 décembre 2020 de 16h00 à 18h00
- mardi 5 janvier 2021 de 16h00 à 18h00

**Mairie de St-Pourçain-sur-Sioule :**

- mardi 5 janvier 2021 de 8h30 à 12h
- mardi 12 janvier 2021 de 14h30 à 17h30

**Mairie de Le Theil :**

- lundi 14 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

**Mairie de Fleuriel :**

- lundi 14 décembre 2020 de 14h30 à 17h30

**Mairie de Voussac :**

- lundi 14 décembre 2020 de 13h30 à 16h30

**Mairie de Cesset :**

- mardi 15 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

**Mairie de Chareil-Cintrat :**

- mardi 15 décembre 2020 de 15h30 à 18h30

**Mairie de Meillard :**

- mardi 15 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

**Mairie de Saulcet :**

- mardi 15 décembre 2020 de 13h00 à 16h00

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

### Contacts

**Responsable du projet**

Baptiste Hillairet  
Tél. : 04 81 09 18 35 / 07 76 93 88 71  
baptiste.hillairet@abo-wind.fr

**Responsable de la communication**

Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Projet éolien de Bransat et Laféline

## Tournés vers le futur

ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social : 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, France | Siren : 441 291 432 | Document imprimé sur un papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique

**ABO  
WIND**

**Mairie de Monétay-sur-Allier :**

- mercredi 16 décembre 2020 de 14h00 à 17h00

**Mairie de Verneuil en Bourbonnais :**

- jeudi 17 décembre 2020 de 9h00 à 12h00

**Mairie de Montord :**

- vendredi 18 décembre de 9h30 à 12h30

**Mairie de Contigny :**

- lundi 21 décembre 2020 de 9h30 à 12h00

**Mairie de Louchy Montfand :**

- lundi 4 janvier 2021 de 14h00 à 17h00

**Mairie de Treban :**

- mardi 5 janvier 2021 de 10h00 à 12h00

**Mairie de Monestier :**

- vendredi 8 janvier 2021 de 14h00 à 17h00

### Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- dans les mairies précitées, en support papier ou format numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

### Observations et propositions sur le dossier

Elles pourront être :

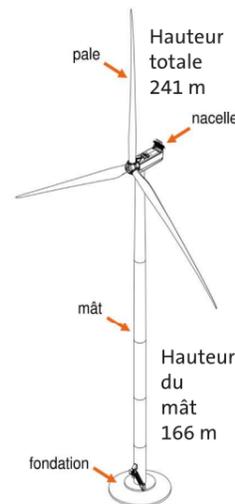
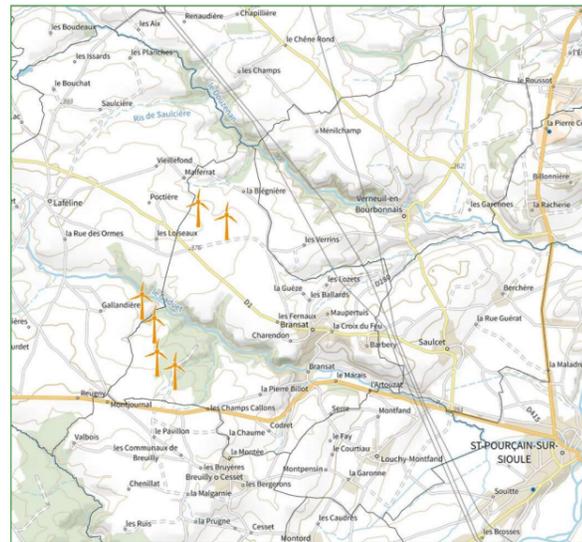
- sur les registres de support papier ouverts à cet effet dans les 17 mairies lieux d'enquête précitées et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2232> (ce lien est également disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2232@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2232@registre-dematerialise.fr) ;
- par courrier adressé aux membres de la commission d'enquête à l'adresse des mairies de Bransat et Laféline, sièges de l'enquête publique.

### Rapport et conclusions

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, en mairies de Bransat, Cesset, Chareil-Cintrat, Contigny, Fleuriel, Laféline, Le Theil, Louchy Montfand, Meillard, Monestier, Monétay sur Allier, Montord, Saint Pourçain sur Sioule, Saulcet, Treban, Verneuil en Bourbonnais, Voussac, et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

# Enquête publique du projet éolien de Bransat et Laféline

Communes de Bransat et Laféline (03)



## 6 éoliennes

5,6 MW par éolienne soit  
33,6 MW de puissance totale

## Env. 83 GWh

de production moyenne annuelle

## Env. 47 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable

Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

Contribuez à l'enquête publique du **vendredi 11 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus.**

### Contribuez :

- sur les registres de support papier ouverts à cet effet dans les 17 mairies lieux d'enquête précitées et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2232> ;



- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2232@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2232@registre-dematerialise.fr) ;
- par courrier adressé aux membres de la commission d'enquête à l'adresse des mairies de Bransat et Laféline, sièges de l'enquête publique.



Photomontage : Prise de vue depuis la Croix Fayolle - Eolienne la plus proche - E5 à 953 m



Photomontage : Prise de vue depuis le vignoble de Saint-Pourçain, près de Breuille - Eolienne la plus proche - E6 à 2 549 m

### Le message des élus locaux :

- Projet à l'initiative des élus locaux.
- Un site bien venté, confirmé par 24 mois de mesure sur site.
- Une production supérieure au besoin domestiques en électricité de l'intercommunalité de Saint-Pourçain, Sioule, Limagne (équivalent de la conso annuelle de 47 000 personnes).
- 4 ou 5 parcs éoliens équivalent permettraient de rendre l'Allier autonome en énergie !
- 270 000 € de retombées fiscales pour le territoire (dont la majorité pour l'intercommunalité).
- Des éoliennes plus hautes, mais également plus puissantes et donc un projet composé de moins d'éoliennes (6 au total).
- Une emprise au sol inférieure à 3 000 m<sup>2</sup> par éolienne, contre près de 55 000m<sup>2</sup> pour un parc photovoltaïque d'une même capacité de production.
- L'impact visuel, une donnée subjective qui ne doit pas bloquer à elle seule l'installation d'éoliennes.

### Les infos clefs :

- 90%** des riverains d'éoliennes estiment qu'il s'agit d'une **énergie propre, inépuisable, moderne et une bonne alternative aux énergies fossiles.**
- Un coût de production 60 € le MWh (selon les derniers appels d'offre de l'Etat, en faisant une des énergies les moins chères pour les nouvelles installations), contre 70€ pour le nucléaire ancienne génération et près de 180€ pour les futurs EPR.
- 12 mois** : C'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est le temps de retour énergétique. (source ADEME : Impacts environnementaux de l'éolien français).
- 90%** : Une éolienne en fin de vie est recyclable à 90%. (Source ADEME : Impacts environnementaux de l'éolien français).
- Rappelons que nos **58 réacteurs nucléaires (dont 24 sont actuellement à l'arrêt) arrivent en fin de vie et génèrent plus de 23 000 tonnes de déchets nucléaires par an** et nécessiteront des dizaines d'années de démantèlement.
- Des conditions de démantèlement actualisées, par l'arrêté du 22 juin 2020, pour retirer la totalité des fondations des éoliennes.
- Les éoliennes contribuent à la stabilité du réseau et à réduire la part d'énergies fossiles dans notre mix électrique. (Sources : SDDR 2019, bilan RTE 2019).
- "L'éolien présente indubitablement des effets positifs sur la pollution de l'air et donc sur certaines maladies (asthme, cancers, maladies cardio-vasculaires). (Source Académie Nationale de Médecine, Rapport du 3 mai 2017).

### Idées reçues ...

- Elevage** : Aucun lien n'a été établi entre les troubles rencontrés par certains éleveurs et les éoliennes. Au contraire, la plupart des éleveurs ne constatent aucun effet que ce soit sur les bovins, les ovins ou les caprins.
- Immobilier** : Rien ne permet de conclure à un impact positif ou négatif des éoliennes sur la valeur des biens immobiliers. C'est notamment ce qu'ont indiqué les agences immobilières de la région de Montluçon au sujet des transactions réalisées autour du parc éolien de Quinssaines.
- Fonctionnement de la centrale à cycle combiné gaz de Bayet pour compenser l'intermittence des éoliennes** : c'est faux ! Les énergies renouvelables se substituent aux énergies fossiles et fissiles, c'est d'ailleurs leur raison d'être, afin de produire de l'énergie propre qui n'émet pas de gaz à effet de serre. Il s'agit simplement de source de production d'électricité différentes.
- Santé** : Les éoliennes sont souvent pointées du doigt mais à l'heure actuelle aucune étude scientifique ne démontre un quelconque impact sanitaire.
- Tourisme** : De nombreux exemples témoignent aujourd'hui de la compatibilité entre tourisme et éolien, voire la création d'une dynamique touristique locale autour de certains parcs. A l'image de la curiosité provoquée par les éoliennes de Saint-Nicolas-des-Biefs.



# Projet éolien de Bransat

## Actualités et nouveau projet



Bulletin d'information - Juin 2022

Madame, Monsieur,

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous présenter notre démarche de modification du projet éolien sur la commune de Bransat. Il informe du lancement de la mise à jour des études pour l'élaboration d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale.

Depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information complémentaire, aux coordonnées au dos du présent bulletin.

Sandrine MARTY  
Responsable du projet

## Actualités

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus des communes de Bransat et de Laféline. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils estiment qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire.

Après une analyse détaillée des contributions et après avoir échangé avec les services instructeurs, les inquiétudes portaient principalement sur les impacts :

- paysagers en raison de la hauteur en bout de pale supérieure à 200m ;
- environnementaux, focalisés sur les éoliennes n°3 et 4, qui étaient situées en forêt au sein de la partie sud de la zone d'étude, de part et d'autre du cours d'eau le Ris des Créchoux.

En accord avec la municipalité de Bransat, ABO Wind a décidé d'étudier en 2022 la faisabilité d'un projet modifié et de déposer une nouvelle demande d'autorisation environnementale.

**ABO**  
**WIND**

### 2017 - 2021

- Réalisation des études par les différents experts pour établir l'état initial.
- Constitution et dépôt d'un premier dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Enquête Publique.

### 2022

#### 1<sup>er</sup> trimestre :

- Réunion avec les services techniques de la DREAL.
- Rencontre du Maire et du Conseil Municipal.
- Lancement de la mise à jour des études.

#### 2<sup>ème</sup> trimestre :

- Distribution d'un bulletin d'information aux riverains.
- Mise à jour de la page internet dédiée au projet.

### Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

#### 3<sup>ème</sup> trimestre :

- Finalisation de la mise à jour des études et constitution du dossier de demande d'autorisation.
- Discussions avec les élus sur le résultat des études et le projet final (dont les photomontages).
- Envoi d'un second bulletin d'information aux riverains concernant le résultat des études.

#### 4<sup>ème</sup> trimestre

- Tenue de permanences publiques d'information en mairie.
- Dépôt en préfecture du nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale.

### 2023

- Instruction de la demande par les services de l'Etat
- Enquête publique d'un mois.

### 2024

- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 20 à 25 ans.



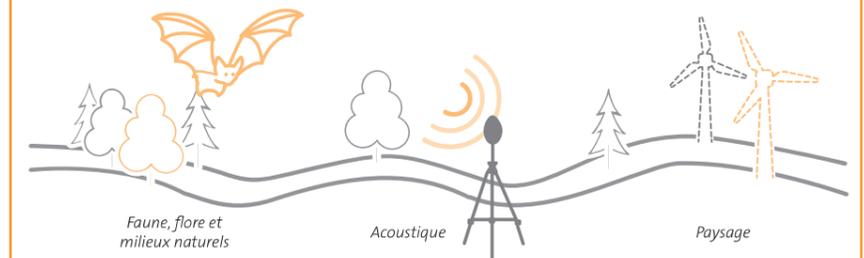
## Le développement du projet

Le premier projet a été le fruit de deux années d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies.

Etudiant ce secteur depuis 2017, la société ABO Wind a une connaissance fine de son potentiel éolien, de ses enjeux locaux environnementaux et paysagers et, plus globalement, du contexte éolien de l'Allier.

### La démarche Eviter Réduire Compenser

C'est une démarche itérative à travers laquelle l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.



Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Plus de détails sur la méthodologie de ces études sont donnés sur la page internet du projet.

ABO Wind a fait appel aux spécialistes afin de mettre à jour les différentes études avec la nouvelle implantation et le nouveau gabarit d'éolienne. Cette mise à jour se base sur le même état initial, déjà très complet, et consiste en une nouvelle analyse des impacts au regard de la nouvelle implantation et en la reprise des mesures de réduction, compensation et d'accompagnement.

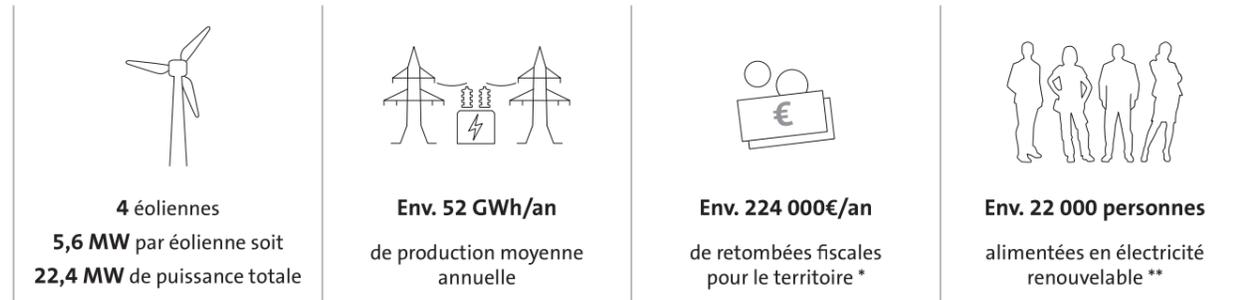
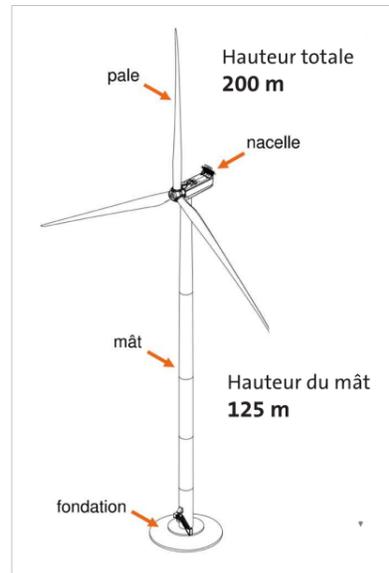
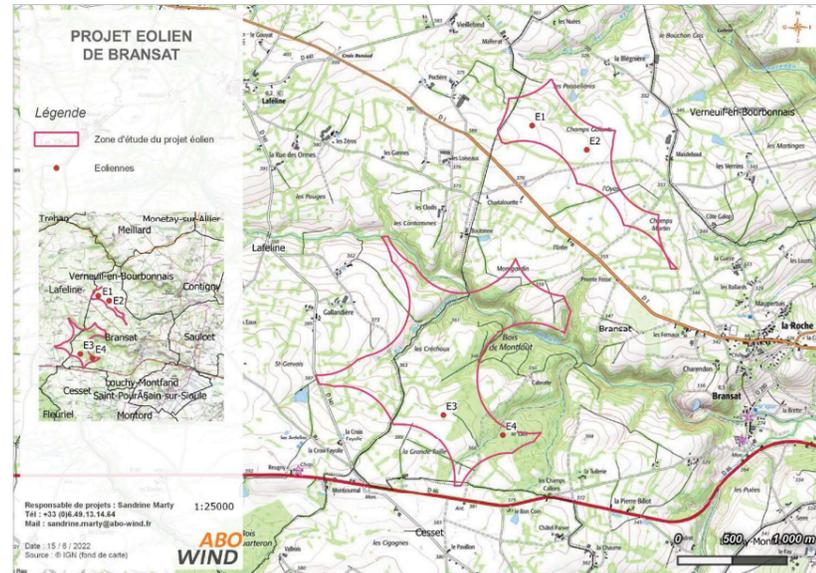
L'état initial sera vérifié en procédant à de nouvelles consultations. Les études seront actualisées selon les nouvelles méthodologies en vigueur en 2022. Les photomontages seront notamment repris. Les nouveaux projets éoliens, autorisés ou en instruction, dans un périmètre de 20km autour de Bransat seront aussi pris en compte dans les nouvelles analyses.

L'objectif est de trouver le meilleur compromis pour un projet de qualité qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur le territoire, dont un fort enjeu d'acceptabilité, en proposant une implantation réaliste et cohérente avec son environnement et les paysages qui le caractérisent.



Photo d'un parc éolien ABO Wind

## La description du nouveau projet



\* Région, Département, Communauté de communes et Commune d'implantation  
 \*\* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus - Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE

La zone d'étude, délimitée en rouge sur la carte ci-dessus, est la même que pour le projet initial, elle se situe en deux parties au nord et au sud de la route départementale D1.

Le nouveau projet n'est désormais constitué que de 4 éoliennes. En supprimant les éoliennes 3 et 4 du projet initial, il évite désormais la partie de la zone d'étude présentant les plus forts enjeux environnementaux. En effet, plus aucune éolienne ne sera située dans le couloir de migration avifaune principal et les zones humides seront évitées. Il ne sera plus nécessaire de traverser le Ris des Créchoux.

Par ailleurs, la hauteur du mat des éoliennes est abaissée. Les éoliennes ne dépasseront pas 200 mètres en bout de pales.

**Dans le nouveau dossier, les impacts seront ré-évalués et les mesures adaptées en fonction des connaissances acquises sur le terrain et via les discussions avec les différents acteurs du territoire au cours des 5 dernières années et à venir.**

## La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet de qualité. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind, tels que les permanences publiques d'information qui auront lieu à l'automne.

Des documents d'information thématiques seront aussi envoyés régulièrement afin de détailler certains aspects de l'éolien. Si des sujets vous intéressent particulièrement, je vous invite à m'en faire part à par courrier, SMS ou email. Je me tiens également à votre disposition pour venir à votre rencontre, répondre à vos interrogations et échanger sur ce projet. Mes coordonnées se trouvent en dernière page du présent bulletin.

De plus, la page internet dédiée au projet a été mise à jour et est accessible depuis le lien suivant :

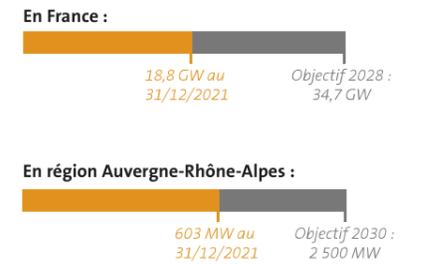
[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Auvergne-Rhône-Alpes > Projet éolien de Bransat

## Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire

L'Etat français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le déploiement d'un éventail d'énergies renouvelables. Ces dernières sont compétitives, prédictives et contrôlables.

En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) au niveau national, et à horizon 2030 par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vu de la puissance installée au 31/12/2021 (données RTE).

A l'échelle de la Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne, ces objectifs sont déclinés dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce dernier fixe 105 MW de puissance éolienne installée à horizon 2050. 1 MW seulement est installé depuis 2007, et 15 MW ont été autorisés en 2021.



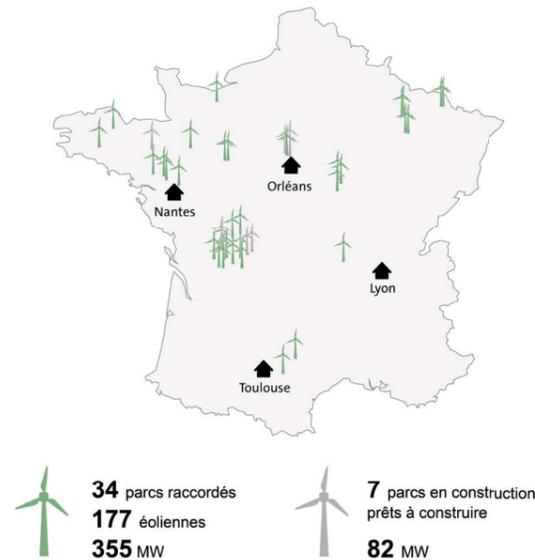
## Un parc éolien présente de nombreux avantages pour votre territoire

- Source de retombées économiques, fiscales et locales.
- Source de diversification et d'indépendance énergétique.
- Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.

**Accueillir un projet éolien sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.**

## ABO Wind France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



**Responsable du projet**  
 Sandrine MARTY  
 Tél. : 06 49 13 14 64  
 sandrine.marty@abo-wind.fr

**Agence de Lyon**  
 75 rue de la Villette  
 69003 Lyon

**Directrice de la communication**  
 Cristina Robin  
 Tél. : 05 34 31 13 43  
 cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind SARL  
[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

## Tournés vers le futur



# Projet éolien de Bransat

Permanences publiques d'information sur inscription  
4 et 5 octobre 2022 – Mairie de Bransat



Outre la présentation de la mise à jour des études et des résultats relatifs au nouveau projet éolien de Bransat, ces permanences d'information seront marquées par la présence de deux intervenants externes à ABO Wind et une exposition de photomontages.

## Les modalités de participation :

6 créneaux de une heure et demi chacun sont ouverts sur inscription aux dates suivantes :

### Mardi 4 octobre 2022



HESPUL

avec la présence de l'association  
HESPUL pour parler des enjeux de la  
transition énergétique et des énergies  
renouvelables

- Créneau 1 : 17h – 18h30
- Créneau 2 : 18h30 – 20h
- Créneau 3 : 20h – 21h30

### Mercredi 5 octobre 2022



auddicé  
environnement

avec la présence du bureau d'études  
AUDDICE Environnement pour parler  
des enjeux faune flore et milieux  
naturels du projet

- Créneau 4 : 11h – 12h30
- Créneau 5 : 12h30 – 14h
- Créneau 6 : 14h – 15h30

**Le lieu de RDV :** Mairie de Bransat, Place de la mairie 03500 Bransat

Merci de vous inscrire auprès de la responsable du projet par mail ([sandrine.marty@abo-wind.fr](mailto:sandrine.marty@abo-wind.fr)) en indiquant : vos nom(s) et prénom(s), coordonnées, et le ou les créneaux de votre choix. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 septembre.** Il y aura un nombre limité de personnes par créneau afin de favoriser les échanges avec les intervenants.

Si ces dates ne vous conviennent pas, la responsable du projet reste disponible : n'hésitez pas à la contacter pour échanger par téléphone ou prévoir une rencontre à une date ultérieure.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le projet, y compris les éléments présentés lors des permanences et les bulletins distribués sur la page internet dédiée au projet :

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Auvergne-Rhône-Alpes > Projet éolien de Bransat

**Responsable du projet**  
Sandrine MARTY  
Tél. : 06 49 13 14 64  
[sandrine.marty@abo-wind.fr](mailto:sandrine.marty@abo-wind.fr)

**ABO  
WIND**

# Projet éolien de Bransat

## Permanences publiques d'information sur inscription

4 et 5 octobre 2022 – Mairie de Bransat



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre démarche de modification du projet éolien sur la commune de Bransat, nous avons réceptionné les résultats concernant la mise à jour des études de faisabilité pour l'élaboration d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale.

Nous souhaitons vous présenter ces avancées, et profiter de cette occasion pour vous rencontrer et répondre à vos interrogations éventuelles sur le projet.

Outre la présentation des études et résultats relatifs au projet, ces permanences d'information seront marquées par la présence de deux intervenants externes à ABO Wind (voir leur présentation au verso) et une exposition de photomontages.

### Les modalités de participation :

6 créneaux de une heure et demi chacun sont ouverts sur inscription aux dates suivantes :

**Mardi 4 octobre 2022**, avec la présence de l'association HESPUL (voir présentation au verso) :

- Créneau 1 : 17h – 18h30
- Créneau 2 : 18h30 – 20h
- Créneau 3 : 20h – 21h30

**Mercredi 5 octobre 2022**, avec la présence du bureau d'études AUDDICE Environnement (voir présentation au verso) :

- Créneau 4 : 11h – 12h30
- Créneau 5 : 12h30 – 14h
- Créneau 6 : 14h – 15h30

**Le lieu de RDV :** Mairie de Bransat, Place de la mairie 03500 Bransat

Merci de vous inscrire auprès de la responsable du projet par mail ([sandrine.marty@abo-wind.fr](mailto:sandrine.marty@abo-wind.fr)) en indiquant : vos nom(s) et prénom(s), coordonnées, et le ou les créneaux de votre choix. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 septembre.** Il y aura un nombre limité de personnes par créneau afin de favoriser les échanges avec les intervenants.

Si ces dates ne vous conviennent pas, la responsable du projet reste disponible : n'hésitez pas à la contacter pour échanger par téléphone ou prévoir une rencontre à une date ultérieure.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le projet, y compris les éléments présentés lors des permanences et les bulletins distribués sur la page internet dédiée au projet :

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Auvergne-Rhône-Alpes > Projet éolien de Bransat

**ABO  
WIND**



Spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique avec pour objet social de contribuer à l'avènement d'une société sobre et efficace, reposant sur les énergies renouvelables tout en défendant les valeurs d'équité et d'intérêt général, l'association HESPUL cumule trente ans d'expérience dans le solaire photovoltaïque.

Plus d'informations sur : <https://www.hespul.org/fr/>

Marc Jedliczka, son directeur et co-fondateur, par ailleurs porte-parole de l'association négaWatt, sera présent lors des créneaux de permanences du **mardi 4 octobre**. Vous pourrez aborder avec lui :

- Les questions de transition énergétique
- La pertinence des énergies renouvelables
- Le fonctionnement du réseau électrique
- Le fonctionnement des éoliennes

Il pourra également partager avec vous son expérience en tant que riverain du parc éolien de Valsonne à côté de Tarare (69), mis en service en janvier 2021.



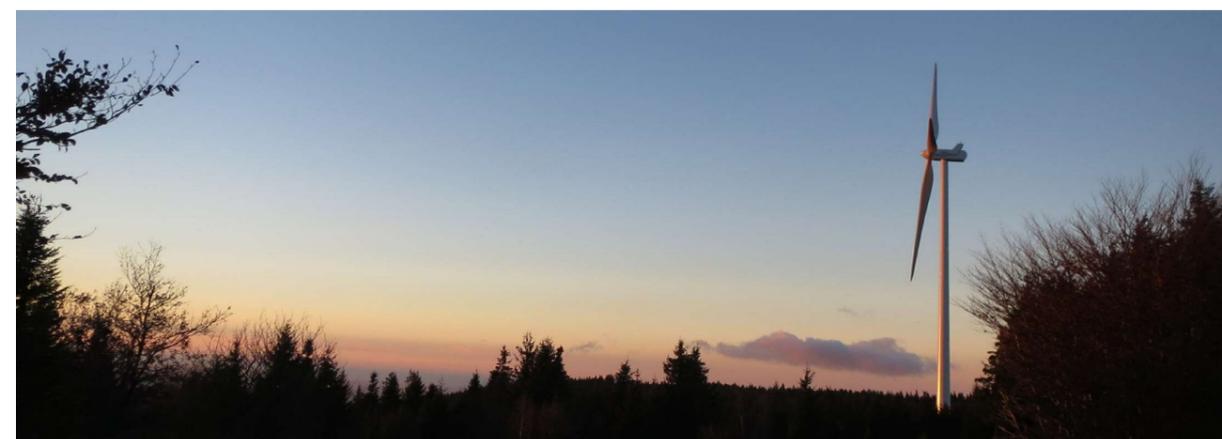
Auddicé Environnement est un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, de la biodiversité, de l'aménagement et de la transition énergétique. Ses équipes sont composées notamment d'écologues, d'environnementalistes, de géographes et de cartographes géomaticiens.

Plus d'informations sur : <https://auddice.com/>

En charge des études Faune, Flore et Milieux naturels pour le projet éolien de Bransat depuis 2017, ces experts indépendants disposent d'une connaissance approfondie du site d'étude.

Le chargé d'études sera présent lors des créneaux de permanences du mercredi 5 octobre. Vous pourrez aborder avec lui :

- La méthodologie des études environnementales
- Les espèces présentes sur le site d'étude
- Les enjeux concernant les oiseaux ou les chauves-souris
- Les zones humides et autres milieux naturels
- Les aménagements et adaptations prévus pour le projet



Parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

**Responsable du projet**

Sandrine MARTY

Tél. : 06 49 13 14 64

[sandrine.marty@abo-wind.fr](mailto:sandrine.marty@abo-wind.fr)

**ABO  
WIND**

Prise de vue n°31 : nord de Breuilly, Cesset

Eolienne la plus proche : E4 à 1,7 km

Variante 1 (projet initial)



Variante 3 (nouveau projet)

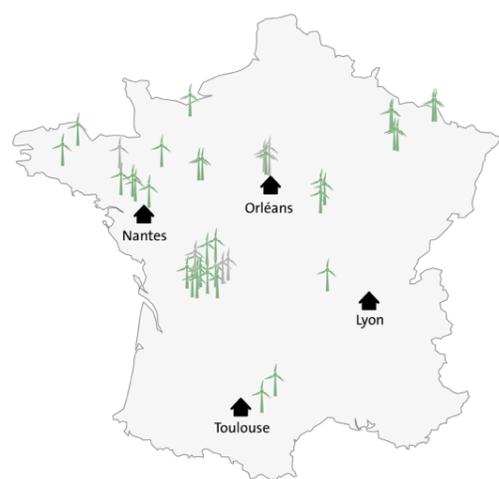


Vue schématique de la variante 3



## ABO Wind France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



	<b>34</b> parcs raccordés		<b>7</b> parcs en construction ou prêts à construire
	<b>177</b> éoliennes		<b>82</b> MW
	<b>355</b> MW		

**Responsable du projet**  
Sandrine MARTY  
Tél. : 06 49 13 14 64  
sandrine.marty@abo-wind.fr

**Agence de Lyon**  
75 rue de la Villette  
69003 Lyon

**Directrice de la communication**  
Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind SARL  
 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)



Tournés vers le futur

# Projet éolien de Bransat

## Dépôt du nouveau projet



### Bulletin d'information - Janvier 2023

Madame, Monsieur,

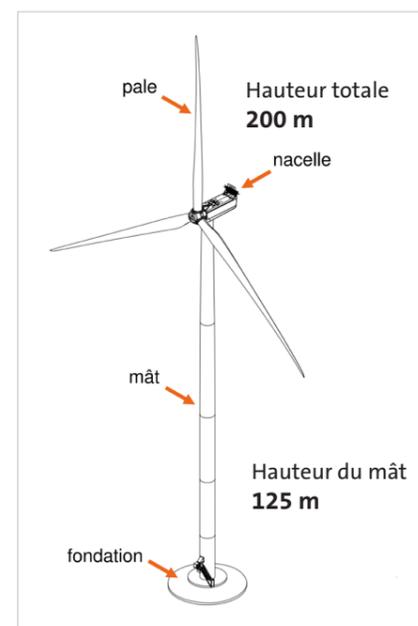
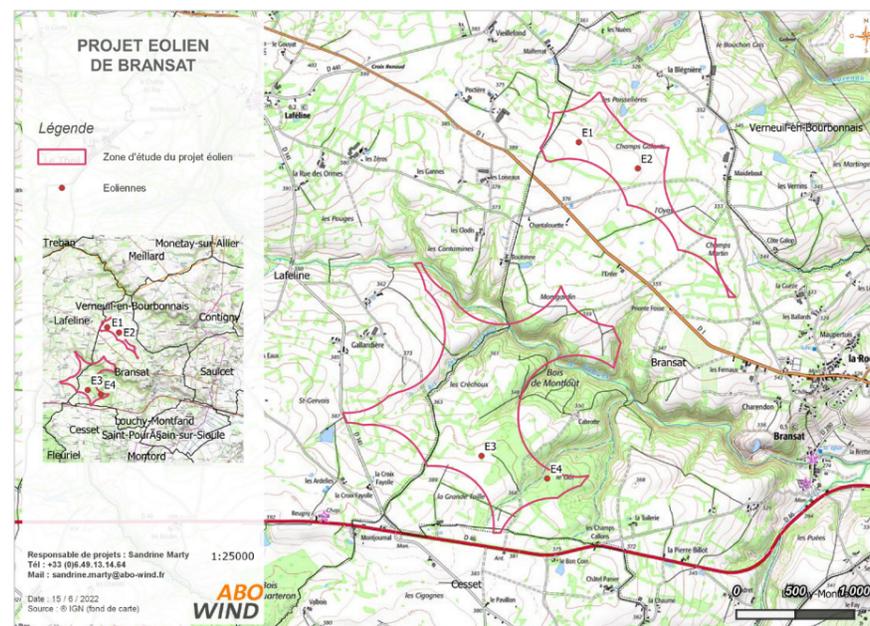
Ce bulletin d'information a pour objectif de vous informer du dépôt en Préfecture de l'Allier de la nouvelle demande d'Autorisation Environnementale pour le projet éolien de Bransat, désormais constitué de 4 éoliennes.

Je vous propose de prendre connaissance de quelques éléments issus des études réalisées en 2017 pour le projet initial et mises à jour en 2022 avec la nouvelle implantation et le nouveau gabarit d'éolienne.

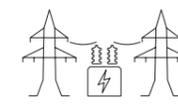
Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément de compréhension complémentaire par téléphone, e-mail ou courrier. Vous trouverez l'ensemble des mes coordonnées au verso de ce document.

Sandrine MARTY  
Responsable du projet

### Les caractéristiques du nouveau projet



**4** éoliennes  
**5,6 MW** par éolienne soit  
**22,4 MW** de puissance totale



**Env. 49 GWh/an**  
de production moyenne  
annuelle



**Env. 224 000€/an**  
de retombées fiscales  
pour le territoire \*

**Env. 20 000 personnes**  
alimentées en électricité  
renouvelable \*\* soit env. 58%  
des habitants de la communauté  
de communes St-Pourçain Sioule  
Limagne

\* 5% Région AuRA, 30% Département de l'Allier, 45% Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne et 20% Commune d'implantation  
\*\* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus - Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE



## 2017 - 2021

- Réalisation des études par les différents experts pour établir l'état initial.
- Premier dossier de demande d'autorisation environnementale.

## 2022

### 1<sup>er</sup> trimestre :

- Réunion avec les services techniques de la DREAL.
- Rencontre du Maire et du Conseil Municipal.
- Lancement de la mise à jour des études.

### 2<sup>ème</sup> trimestre :

- Distribution d'un bulletin d'information aux riverains.
- Mise à jour de la page internet dédiée au projet.

### 3<sup>ème</sup> trimestre :

- Finalisation de la mise à jour des études et constitution du dossier de demande d'autorisation.
- Discussions avec les élus sur le résultat des études et le projet final (dont les photomontages).

### 4<sup>ème</sup> trimestre

- Tenue de permanences publiques d'information en mairie.
- Dépôt en préfecture du nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale.

## Les prochaines étapes

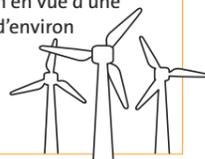
(dates prévisionnelles) :

## 2023

- Envoi d'un second bulletin d'information aux riverains concernant le résultat des études.
- Distribution de zooms pédagogiques sur des thèmes relatifs à l'éolien.
- Organisation de moments d'échange avec les riverains.
- Rencontre avec le conseil communautaire de St-Pourçain Sioule Limagne.
- Enquête publique d'un mois.

## 2024

- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 20 à 25 ans.



## Pourquoi ici ?

Sélectionnée en 2016 par la municipalité de Bransat pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur son territoire, la société ABO Wind a vérifié la pertinence du site en analysant les critères suivants :

- une **ressource en vent favorable**, d'après l'atlas éolien d'Auvergne de 2003 ainsi que l'étude de vent réalisée par le service dédié d'ABO Wind à l'aide des mesures enregistrées pendant 2 ans sur un mât placé dans la zone d'étude et de leur corrélation avec des données météorologiques sur le long terme ;
- un **secteur classé en zone favorable** dans le Schéma régional éolien de 2012 et en zone de moindre enjeu dans la cartographie de la DREAL en 2021 ;
- l'existence d'une zone d'implantation potentielle distante de **plus de 500 m des zones destinées aux habitations** ;
- l'**absence de contrainte technique réhibitoire** au développement d'un projet de parc éolien ;
- l'**existence d'un poste de transformation HTB/HTA** pouvant accueillir la production électrique des éoliennes sur le réseau public, au sein de l'aire d'étude éloignée ;
- la **compatibilité du projet avec les autres parcs éoliens** présents au sein de l'aire d'étude éloignée, d'un point de vue paysager.
- La **compatibilité du projet avec les objectifs de transition énergétique** du territoire (voir bulletin de juin 2022).



Photo d'un parc éolien ABO Wind

## Le choix de l'implantation et du gabarit d'éoliennes

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, 5 variantes ont été comparées sur les différentes thématiques (écologie, paysage, acoustique, production...) :

- **Variante n°1** : Le projet initial à 6 éoliennes avec un rotor de diamètre de 150 m et une hauteur totale en bout de pale de 241 m ;
- **Variante n°2** : Une implantation à 4 éoliennes avec un rotor de diamètre de 150 m et une hauteur totale en bout de pale de 241 m.

Avec cette implantation à 4 éoliennes, en supprimant les éoliennes 3 et 4 du premier projet, plusieurs gabarits d'éoliennes ont été comparés :

- **Variante n°3** : Un rotor de diamètre de 150 m et une hauteur totale en bout de pale de 200 m ;
- **Variante n°4** : Un rotor de diamètre de 136 m et une hauteur totale en bout de pale de 200 m ;
- **Variante n°5** : Un rotor de diamètre de 117 m et une hauteur totale en bout de pale de 175 m.

**C'est la variante n°3 qui constitue le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur le territoire.**

## Les spécificités du projet final

A travers la démarche de développement du projet, diverses mesures sont définies. Elles permettent d'intégrer les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères et de faire évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Après reprise de l'analyse des impacts par les différents bureaux d'étude, voici les principales mesures définies dans le cadre du projet éolien de Bransat :

### Mesures d'évitement :

- Evitement des milieux humides et des principaux corridors écologiques du secteur ;
- Recul minimum de 570 m vis-à-vis des habitations les plus proches ;
- Choix d'une implantation lisible et sans effets d'encercllement ;
- Utilisation (renforcement) de chemins existants et mutualisation des accès pour la desserte du projet.

### Mesures de réduction :

- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement du parc éolien en fonction de l'activité de la faune locale ;
- Arrêt des éoliennes lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives (la nuit sur certains mois de l'année selon les conditions météo favorables à leur activité) ;
- Mise en œuvre d'un plan de bridage acoustique des éoliennes, en application de la réglementation en vigueur ;
- Bardage en bois des deux postes de livraison électrique pour leur intégration paysagère ;
- Synchronisation du balisage lumineux avec les parcs éoliens existants ;
- Utilisation d'un convoi spécial levant les pales pour limiter l'emprise des travaux pour acheminer les pales des éoliennes.

### Mesures de compensation :

- Versement d'une indemnité au fond forestier national en compensation des surfaces défrichées ;
- Indemnisation des surfaces agricoles occupées aux propriétaires et exploitants.

### Mesures de suivi et d'accompagnement :

- Plantation ou renforcement de haies servant d'écran visuel pour les riverains proches ayant une vue directe sur les éoliennes ;
- Convention pour la plantation, l'entretien et la densification d'environ 4 km de haies dans un périmètre de 5 km ;
- Suivi environnemental renforcé de l'activité et de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris pendant l'exploitation du parc ;
- Mise en place de nichoirs et gîtes pour oiseaux cavernicoles et chauves-souris ;
- Amélioration des connaissances et/ou renforcement des capacités d'accueil de la colonie de chauves-souris dans l'école de Bransat au travers d'une aide financière des structures locales ;
- Installation d'au moins un panneau d'information à proximité du parc éolien pour présenter son rapport au paysage et à la biodiversité, et sur les énergies renouvelables plus globalement.

**En cas de non-conformité, des mesures complémentaires seront appliquées.**

## Le projet en images

Le bureau d'étude expert en paysage (Eco stratégie) a repris les 54 photomontages avec le nouveau projet dont 9 points de vue ont permis de comparer les 5 variantes. Une sélection de photomontages est visible sur la page internet du projet :

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > Zone d'information > Nos projets > Auvergne-Rhône-Alpes > Projet éolien de Bransat



Bardage en bois d'un poste de livraison



Panneau d'information pour le parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

# Projet éolien de Bransat

## Les zooms ABO Wind

Mars 2023

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Bransat est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il fera l'objet d'une enquête publique dans les prochains mois. ABO Wind souhaite que les riverains du futur parc éolien puissent disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux et spécificités de ce projet. Notre volonté est d'informer de manière complète et factuelle sur un ensemble de thèmes ayant trait au développement d'un projet éolien, et aux divers enjeux soulevés à l'échelle du territoire. C'est l'objet de ce premier zoom, que vous pourrez retrouver sur la page internet du projet :

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)



- > Zone d'information > Nos projets
- > Auvergne-Rhône-Alpes
- > Projet éolien de Bransat

### Des questions ?

Contactez la responsable du projet. Ses coordonnées se trouvent au verso.

## Zoom 1 : L'éolien et la transition énergétique

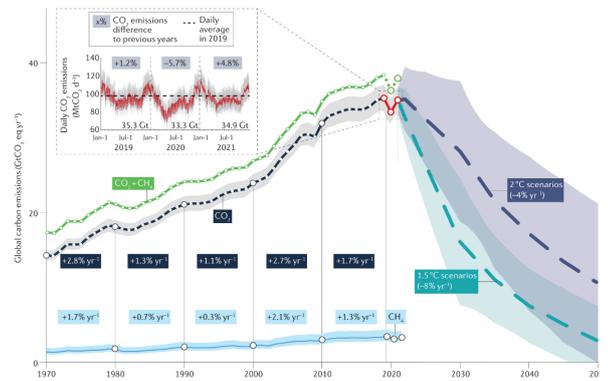
### Pourquoi une transition énergétique ?

#### A l'échelle globale

Le changement climatique est une problématique globale dont les conséquences sont alarmantes. Ce phénomène est largement attribué aux émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère du fait des activités humaines, et en particulier de notre consommation en énergies fossiles.

Le graphique ci-contre montre l'évolution de ces émissions depuis 1970 et les efforts de réduction de celles-ci afin d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris pour le Climat : limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le 4 avril 2022 un rapport détaillant l'éventail des solutions pour inverser la tendance dans les trois ans à venir. Le déploiement des énergies renouvelables, dont l'éolien, en fait partie.



Graphique : Tendances mondiales des émissions de CO2 et de CH4 (Source : <https://www.nature.com/articles/s43017-022-00285-w>)

#### A l'échelle nationale

Pour répondre à cet enjeu climatique, notre gouvernement a inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans sa législation. Cet objectif se traduit par :

- La loi Energie Climat : diviser au moins par 6 nos émissions de GES en 2050 par rapport aux niveaux de 1990
- La stratégie Nationale Bas-Carbone : baisser de 12 % nos émissions de GES pour la période 2024-2028

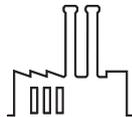
Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de réduire notre consommation d'énergie et de diversifier notre mix énergétique. Ce dernier est composé comme suit (source : RTE, Bilan électrique 2022) :



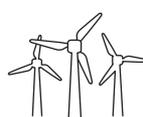
**279 TWh**  
63%  
Nucléaire



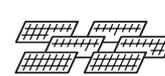
**49,6 TWh**  
11%  
Hydraulique



**49,2 TWh**  
11%  
Thermique fossile



**38,1 TWh**  
9%  
Éolien



**18,6 TWh**  
4%  
Solaire



**10,6 TWh**  
2%  
Bioénergies

L'année 2022 a été marquée par une faible disponibilité du parc nucléaire (nombreux arrêts pour contrôles et réparation) et des contraintes sur la production hydraulique (sécheresse). La baisse de production associée n'a été qu'en partie compensée par l'augmentation de la production renouvelable, rendant nécessaire un recours plus important à la production à partir de gaz (centrales thermiques) et aux importations. Cela a entraîné une augmentation des émissions carbonées liées à la production d'électricité ainsi qu'une augmentation des prix de l'énergie et de notre dépendance aux autres pays. Les français ont dû aussi réduire leur consommation d'énergie.

**Ce constat nous encourage à poursuivre et accélérer le développement des énergies renouvelables !**

Elles contribuent à la fois à la décarbonation structurelle du mix et à la sécurité d'approvisionnement. La loi d'accélération des énergies renouvelables, votée en février 2023, doit permettre d'augmenter le rythme d'installation des énergies renouvelables et leur raccordement.

## Quel mix énergétique en France dans 30 ans ?

Le 25 octobre 2021, RTE a dévoilé son rapport « Futurs énergétiques 2050 » qui étudie 6 grands scénarii permettant d'atteindre cette neutralité tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Selon ce rapport, les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050, quel que soit le scénario envisagé. Aujourd'hui, elles en couvrent env. 25% (source : [app.electricitymaps.com](http://app.electricitymaps.com)).

Les objectifs nationaux de la transition énergétique seront atteints grâce à des projets de territoire ambitieux, tels que le projet éolien de Bransat (22.4 MW de puissance installée, env. 49 GWh d'énergie produite par an, soit la consommation électrique d'environ 20 000 personnes).

### Plus d'info ?

Consultez le résumé exécutif du rapport «Futurs énergétiques 2050» en scannant le QR code suivant :  
([rte-futursenergetiques2050.com](http://rte-futursenergetiques2050.com))



## Le vrai du faux !

« Il paraît que l'énergie éolienne n'est pas fiable car elle est intermittente. »

**FAUX**

**75 à 95 %**



**L'énergie éolienne est variable, elle n'est pas intermittente**

Les éoliennes sur le territoire français tournent et produisent de l'électricité en moyenne 75% à 95% du temps



**L'énergie éolienne est prévisible**

Les technologies, notamment météo, permettent de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance



**Une technologie de plus en plus efficiente**

L'évolution des technologies permet de produire de l'énergie éolienne avec des vents de plus en plus modérés

Source et plus d'info : [www.info-eolien.fr/leolien-est-une-energie-renouvelable-intermittente/](http://www.info-eolien.fr/leolien-est-une-energie-renouvelable-intermittente/)

## A l'échelle locale

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)** s'est engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle vise +54% de production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2030 et fixe les objectifs de développement de l'éolien notamment.

Ces derniers sont loin d'être atteints (source: SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et CRE) :

Puissance installée : 25%

623 MW fin 2022  
10<sup>ème</sup> région de France

Objectifs fixés dans le SRADDET AuRA

1 380 MW en 2023

2 500 MW en 2030  
8% de la consommation régionale

Dans le **département de l'Allier**, 47.2 MW d'éolien sont installés et 58 MW autorisés à ce jour (source: DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

A l'échelle de la **Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule** sur laquelle se situe la commune de Bransat, le potentiel en énergies renouvelables, et notamment en éolien terrestre, a été étudié lors de l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions.

En ce qui concerne l'énergie, les objectifs de la Communauté de communes sont, entre 2015 et 2050 :

- 3 fois plus d'énergies renouvelables ;
- 80 % d'autonomie énergétique.

A l'heure actuelle, seule l'éolienne de Saulzet d'une puissance de 1 MW est en service sur le territoire. Le projet éolien de Bransat a été pris en compte dans le diagnostic du PCAET comme un projet en cours de développement et sa zone d'étude fait partie des zones les plus favorables à l'éolien de la Communauté de communes.

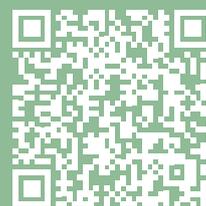


Parc éolien ABO Wind - Saint-Nicolas-des-Biefs (03)

### Le saviez-vous ?

La France est le seul pays d'Europe à ne pas avoir atteint ses objectifs de développement des énergies renouvelables en 2020.

(Source : Eurostat)



## Contact

**Sandrine Marty**  
Responsable de projets  
Tel. : 06 49 13 14 64  
[sandrine.marty@abo-wind.fr](mailto:sandrine.marty@abo-wind.fr)

**Agence de Lyon**  
75 rue de la Villette  
69003 Lyon

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

 ABO Wind

## Tournés vers le futur

**ABO  
WIND**

# Projet éolien de Bransat

## Les zooms ABO Wind

Juillet 2023

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Bransat est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il fera l'objet d'une enquête publique dans les prochains mois. ABO Wind souhaite que les riverains du futur parc éolien puissent disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux et spécificités de ce projet. Notre volonté est d'informer de manière complète et factuelle sur un ensemble de thèmes ayant trait au développement d'un projet éolien, et aux divers enjeux soulevés à l'échelle du territoire. C'est l'objet de ce premier zoom, que vous pourrez retrouver sur la page internet du projet :

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)



> Zone d'information > Nos projets  
> Auvergne-Rhône-Alpes  
> Projet éolien de Bransat

### Des questions ?

Contactez la responsable du projet. Ses coordonnées se trouvent au verso.

## Zoom 2 : Démantèlement et recyclage d'un parc éolien

### Que se passe-t-il une fois que les éoliennes arrivent en fin de vie ?

La durée de vie d'une éolienne est aujourd'hui certifiée à 20 ou 25 ans, selon sa date de construction. Une fois cette durée passée, ou même avant, deux solutions sont envisageables :

- Le démantèlement du parc suivi de la remise en état du site tel qu'il était avant l'installation ;
- Le renouvellement du parc, total ou partiel, afin d'allonger sa durée de vie.

Strictement encadrées par la réglementation\*, les opérations de démantèlement d'un parc éolien et de remise en état consistent à :

- Démontez les éoliennes et le(s) poste(s) de livraison ;
- Retirer les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des installations ;
- Excaver la totalité des fondations des éoliennes jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux ;
- Décaisser les aires de grutage et chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres, sauf si le propriétaire du terrain souhaite leur maintien en l'état ;
- Remplacer par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité ;
- Réutiliser, recycler, valoriser, ou à défaut éliminer les déchets de démolition et de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.

### Quelles responsabilités et sécurités ?

La réglementation\* précise que c'est la **société propriétaire exploitante du parc éolien**, et à défaut sa société mère, qui est la **seule responsable de ces opérations** : juridiquement et financièrement. En aucun cas il ne peut être exigé des propriétaires des terrains, des exploitants agricoles ou de la commune une participation ou une quelconque responsabilité vis-à-vis du démantèlement.

Cette **sécurité législative\*** s'accompagne d'une **sécurité financière\*\*** : dès le début de la production, la société propriétaire exploitante du parc éolien doit constituer les **garanties financières** nécessaires pour réaliser ces opérations. Ces garanties, actualisées tous les 5 ans et faisant l'objet d'une analyse rigoureuse des services de l'état, sont proportionnelles à la puissance des éoliennes : 50 000€ pour une puissance unitaire inférieure ou égale à 2MW et 25 000€ par MW supplémentaire, soit un total de 560 000€ pour le parc éolien de Bransat. A cette somme s'ajoute la revente des matériaux constitutifs de l'éolienne (acier, fonte, cuivre, ...). La société propriétaire exploitante du parc éolien complète si besoin pour couvrir l'ensemble du financement des opérations.

Aussi, les baux signés entre la société propriétaire exploitante du parc éolien et les propriétaires fonciers constituent une **sécurité contractuelle**. Ils garantissent que le propriétaire foncier n'est pas propriétaire de l'éolienne et ne doit en conséquence pas participer au démantèlement, en accord avec la réglementation.

\*Arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.  
\*\*Article L. 515-46 du Code de l'Environnement.



## Le recyclage des éoliennes

Lorsque les éoliennes ne peuvent pas à être réutilisées, la priorité va au recyclage. **Aujourd'hui, environ 90% d'une éolienne est recyclable**, et ses différentes composantes sont prises en charge par des filières de revalorisation. Plusieurs projets de R&D sont en cours pour améliorer encore davantage la recyclabilité de certaines parties, comme les pales (2% du poids total de l'éolienne). Les projets de recherche se tournent du côté des matières innovantes pour remplacer la composition actuelle par un matériau composite durable comme les thermoplastiques qui peuvent être refondus après usage.

### ■ ■ ■ MATÉRIAUX COMPOSITES (verre /époxy) :

- Broyage et valorisation comme combustible dans les cimenteries en remplacement des carburants fossiles traditionnellement utilisés. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment.
- Utilisation du broyat de pales pour fabriquer de nouveaux matériaux composites. Le produit baptisé Ecopycrete obtenu à partir du broyage des pales serait aussi résistant que les composites à base de bois.
- Réutilisation en mobilier urbain :

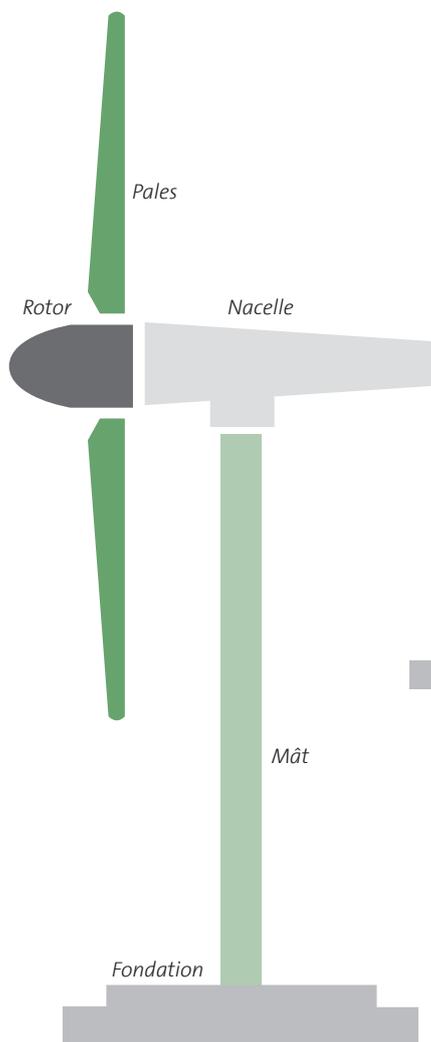


### ■ ■ ■ FERRAILLE (acier, fonte) :

Recyclage après séparation et tri pour refonte et réutilisation.

### CUIVRE :

Recyclage après séparation des isolants et tri.



### ■ ■ ■ DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) :

Séparation et refonte pour réutilisation.

### ■ ■ ■ DIB (déchet industriel banal) :

Tri et recyclage / Destruction (incinération/enfouissement).

### ■ ■ ■ HUILE :

Recyclage et réutilisation.

### ■ ■ ■ BETON :

Recyclage en matériau de construction après concassage ou sous forme de granulats pour la fabrication de béton neuf.

Sources : ORTEC, ADEME, adapté de CEMATER « Démantèlement, recyclage et renouvellement des parcs éoliens » (juin 2021).

### Traitement du socle en béton

Les fondations sont démolies dans leur intégralité, à l'exception des éventuels pieux. Le béton est brisé en blocs par une pelleuse équipée d'un brise-roche hydraulique. L'acier de l'armature des fondations est découpé et séparé du béton en vue d'être recyclé. La fouille est comblée par des terres similaires à celles trouvées sur les parcelles, ce qui permettra de retrouver les caractéristiques initiales du terrain. Le béton de la fondation est recyclé après séparation de la ferraille. Il s'agit d'un matériau inerte qui, une fois concassé, pourra servir de remblais pour la construction ou le renforcement de voiries.



## Contact

### Sandrine Marty

Responsable de projets

Tel. : 06 49 13 14 64

sandrine.marty@abo-wind.fr

### Agence de Lyon

75 rue de la Villette

69003 Lyon



[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)



ABO Wind

## Tournés vers le futur

# ABO WIND